

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 8 avril 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 mars 2024	28 mars 2024
19	13	13 + 1		

Délibération 2024_04_08 : Résolution : Rétorsion chinoise ciblant le cognac. Inquiétudes pour la filière et le territoire

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Sandrine GUIBERT, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI.

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Attendu que le 5 janvier dernier, le ministère Chinois du commerce a annoncé le lancement d'une enquête antidumping ciblant notamment le cognac.

Attendu que cette enquête semble liée à des différends commerciaux sans aucun lien avec la filière.

Attendu que cette procédure risque de se conclure par l'imposition de droits de douane supplémentaires pour le cognac sur ce marché qui représente environ 25% des expéditions de la filière.

Attendu que le cognac joue un rôle essentiel dans l'économie locale et régionale.

Au vu des conséquences économiques graves que pourrait avoir cette décision sur l'ensemble de notre territoire.

Les élus de la commune de Saint-Pierre-La-Noüe, demandent, à la Majorité avec 1 Contre (M. Parion), 7 Abstentions (MM. Paronneau, Ravon, Laroche, Malterre, Boucard, Kamp et Mme Bonnifait) et 6 Pour à notre gouvernement, sous l'autorité du président de la République, de tout mettre en œuvre pour que des droits de douane additionnels ne soient pas imposés aux exportations de cognac vers la Chine.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 avril 2024

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX